

## EXTRA : le panorama 2010 de la République Démocratique du Congo

- Les faits marquants de l'actualité politique, économique et sociale 74
- Les principaux indicateurs conjoncturels de 2010 et perspectives 80

## Faits marquants de l'actualité politique, économique et sociale

**30 Juin**  
1960 – 2010



Les festivités marquant le 50<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de la République Démocratique du Congo ont dominé l'actualité du mois de juin 2010. De nombreux chefs d'Etat dont le roi des belges Albert II et son épouse la reine Paola, le roi du Swaziland Mswali III, ainsi que le secrétaire général de l'ONU Ban Ki-Moon, ont assisté au défilé du 30 juin à l'invitation du président de la République, Joseph Kabila Kabange.

### POLITIQUE, SÉCURITÉ ET SOCIÉTÉ

Globalement, la situation sécuritaire est demeurée calme en dépit de la menace d'actes isolés des groupes armés dans la sous-région des Grands Lacs africains, qui soumettent les populations du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de la Province Orientale à des dangers permanents.

Le président Joseph Kabila Kabange a promulgué mercredi 28 juillet 2010 la loi organique n°10/013 portant fonctionnement et organisation de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Cette institution d'appui à la démocratie est capitale pour l'organisation des élections générales de 2011 en RDC. La promulgation de cette loi met un terme à la Commission électorale indépendante (CEI) qui avait organisé les élections présidentielle et législatives en 2006.

La Monuc a changé de nom. Elle a été rebaptisée Monusco. Le nom est nouveau mais la mission avec l'objectif de stabilisation n'est pas remise en question. La Monusco est dirigée par l'américain Roger Meece qui a remplacé le britannique Alan Doss au poste de représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en RDC.

Après leurs Eminences les cardinaux Albert Malula et Frédéric Etsou Nzabi Bamungwabi, le pape Benoît XVI a élevé le 20 novembre 2010 Mgr Laurent Monsengwo Pasinya, archevêque de Kinshasa, au rang de cardinal.

Les députés européens et des pays ACP ont pris part aux travaux de la 20<sup>e</sup> session de l'assemblée parlementaire paritaire des ACP-UE (Afrique Caraïbes Pacifique – Union Européenne) qui s'est tenue à Kinshasa du 27 novembre au 4 décembre 2010.



Suite à la promulgation de la loi constitutionnelle n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de huit articles de la constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, dont l'article 71, l'élection du président de la République est organisée à la majorité simple des suffrages exprimés.

Les matières importantes relatives à la réforme de la Justice, des Forces armées (FARDC) et de la Police nationale congolaise (PNC) devraient être abordées par le Parlement en 2011, avant la fin de la présente législature et la tenue des élections.

#### LA LUTTE CONTRE L'EXPLOITATION ILLICITE DES RICHESSES NATURELLES DE LA RDC

Déterminées à lutter contre l'exploitation illicite des richesses naturelles de la RDC, les autorités congolaises ont pris la décision, en date du 20 septembre 2010, de suspendre les activités minières dans les provinces du Maniema, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu à l'Est du pays et arrêté les mesures urgentes d'encadrement de cette décision.

Ces mesures ont été levées en date du 1<sup>er</sup> mars 2011, tenant compte des avancées significatives observées pour l'amélioration des conditions générales de l'exploitation minière, ainsi que des engagements formels et solennels pris par les acteurs officiels et privés tant au niveau national qu'au niveau provincial de respecter les dispositions légales et réglementaires relatives à l'exploitation minière ainsi que les résolutions qui en découlent.

#### LA COOPÉRATION INTERNATIONALE : CSPP

Depuis mai 2010, le ministère congolais des Finances a mis en place une cellule de suivi des projets et programmes (CSPP) financés par les bailleurs de fonds et autres partenaires extérieurs de la RDC en forme de dons ou de prêts, en étroite collaboration avec les coordonnateurs des agences d'exécution.

La CSPP contribue à renforcer la mise en œuvre des projets et à atteindre les objectifs pour lesquels les projets ont été mis en place.



### L'engagement de la Banque mondiale en République Démocratique du Congo

Extrait de la brochure « La Banque mondiale en action en RDC » (DRC Country Office – mars 2011) :

*« Les engagements de la Banque mondiale en RDC sont parmi les plus importants d'Afrique (USD 2.768 millions) dont ils représentent environ 10% du montant global. Le portefeuille actuel comprend 19 projets dont six projets d'urgence et treize projets sectoriels traduisant ainsi la volonté de la Banque mondiale et du gouvernement congolais de passer graduellement de la phase d'urgence entamée avec la reprise de la coopération en 2001 à celle de développement durable.*

*Les projets sont pour la plupart liés aux questions de la consolidation de la paix, la gouvernance, la réhabilitation des infrastructures, la réforme des entreprises publiques et la prestation de services de base en matière de santé, l'éducation et la protection sociale.*

*Le portefeuille couvre principalement 4 secteurs : les infrastructures (60%), PSD et agriculture (11%), le secteur social (23%) et la gouvernance (6%). »*

### L'AMÉLIORATION DU CLIMAT DES AFFAIRES : CPACAI

Afin de promouvoir le développement d'un secteur privé dynamique et de redonner confiance aux investisseurs tant nationaux qu'étrangers, il a été institué par décret du 8 août 2009, le comité de pilotage pour l'amélioration du climat des affaires et des investissements (CPACAI).

Un mémorandum est publié mensuellement par le ministère du Plan sur l'état des travaux de la cellule d'appui du comité de pilotage précité.

### LE PROCESSUS D'ADHÉSION À L'OHADA

L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires a été créée par le traité signé le 17 octobre 1993 à Port-Louis (Ile Maurice).



L'OHADA regroupe aujourd'hui 16 pays (Bénin, Burkina Faso, Cameroun, République du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Conakry, Guinée-Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, République Centrafricaine, Sénégal, Tchad, Togo, Union des Comores).

Par la loi n°10/002 du 11 février 2010, le Parlement a autorisé l'adhésion de la République Démocratique du Congo au traité précité.

L'adoption et la promulgation de la loi autorisant l'adhésion de la RDC à l'OHADA font partie des mesures nécessaires pour l'amélioration du climat des affaires et la sécurité juridique du secteur privé.

Afin d'appuyer la Commission nationale OHADA particulièrement en ce qui concerne l'identification et l'examen des matières qui nécessitent des lois d'adaptation aux actes uniformes de l'OHADA, la Banque Centrale du Congo a décidé, en août 2010, la création d'un groupe de réflexion sur l'impact du droit OHADA dans le domaine bancaire et financier congolais, en sigle « GREDO ».

L'application des actes uniformes édictés par l'OHADA n'interviendra que soixante jours après la date de dépôt par la RDC de l'instrument d'adhésion, chose qui n'avait pas été accomplie à la fin 2010.

### LA SITUATION ÉCONOMIQUE GÉNÉRALE EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

En dépit de l'impact dans l'économie et sur le pouvoir d'achat des mesures prises par le gouvernement au courant des premiers mois de 2010 en vue de l'annulation de la dette, la croissance devrait atteindre 7,2% en 2010 contre 2,8% en 2009 et se maintenir à ce niveau dans les années à venir.

Ces mesures de début 2010 s'étaient traduites par une raréfaction du franc congolais, une baisse de la consommation des ménages et des taux d'intérêts élevés.

La reprise de l'activité économique déjà perceptible dès la fin du premier semestre 2010 s'est confirmée au deuxième semestre ; tous les secteurs de production y ont contribué. La croissance a ainsi bénéficié de la relance significative des activités minières et de l'apport non négligeable du secteur agricole en raison notamment des projets et programmes d'appui financés par les bailleurs de fonds à travers le pays.

La poursuite des grands chantiers de la République et les investissements dans la réhabilitation des infrastructures de base ont soutenu la relance dans le secteur de la construction.

L'année 2010 a aussi été marquée par la conclusion et la fin de la « revisitation » des contrats miniers et par la mise en œuvre, après « revisitation », de l'accord sino-congolais signé le 17 septembre 2007 à Pékin relatif à des investissements de USD 6 milliards.

Soutenue par la reprise économique au niveau mondial, le rebond des activités minières suite à la demande et à la montée des cours des matières premières, l'accélération de la croissance de l'économie congolaise reste toutefois exposée à un renversement brusque de la conjoncture, vu sa très forte dépendance à l'égard de l'extérieur, en matière énergétique particulièrement.

#### L'annulation de la dette extérieure de la RDC

La République Démocratique du Congo a atteint en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010 le point d'achèvement de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPPTE) et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM), en vertu de quoi, le Fonds monétaire et la Banque mondiale ont annoncé un accord pour ramener le stock de la dette de USD 13,7 milliards fin 2009 à USD 2,9 milliards à fin 2010, soit une annulation de USD 10,8 milliards. Ce faisant, la décision a entraîné une diminution sensible de la charge et du service de la dette, estimés globalement à USD 12,3 milliards.

La primature a indiqué que « les économies ainsi réalisées grâce à l'IPPTE sont estimées à plus ou moins USD 400 millions par an et que ces fonds seront, à partir du budget 2011, exclusivement destinés au secteur social (santé, éducation, etc.) ».

#### LE PROGRAMME ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT : PEG II

Les performances affichées dans la mise en œuvre du programme de réformes des autorités congolaises (PEG II) qui lie depuis le 11 décembre 2009 la RDC au FMI dans le cadre de l'accord conclu au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC), sont à la base de la stabilisation du cadre macroéconomique 2010 et de la décision de la communauté internationale d'alléger la dette extérieure du pays.

Au nombre des points positifs, le franc congolais s'est bien comporté et le taux de change a été maîtrisé. L'inflation a été ramenée en dessous de 10%, contre 53,4% en 2009. Le niveau des réserves internationales a atteint USD 1.296 millions ; elles représentent 8 semaines d'importation des biens et services.



Le programme des autorités congolaises poursuit les objectifs suivants :

- une croissance moyenne du PIB réel de 5,5% ;
- un taux d'inflation en fin période de 9% d'ici 2012 ;
- des réserves brutes équivalant à dix semaines d'importation, aides non comprises d'ici 2012 ;
- la limitation du déficit extérieur courant (dons compris) à 15% du PIB en moyenne.

Au terme de l'année 2010, les mesures prises ouvrent la voie à la consolidation de la stabilité macroéconomique dans un cadre de réformes structurelles prioritaires, de croissance élevée et d'amélioration du climat des affaires.

L'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE devrait également avoir une répercussion au niveau de la mise en œuvre du document final de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCR) adopté par le gouvernement en juillet 2006 et qui concerne notamment les autres secteurs prioritaires tels que les soins de santé, l'éducation, l'adduction d'eau potable et l'électricité.

# Principaux indicateurs conjoncturels de 2010 et perspectives

## LES CHIFFRES-CLÉS DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

	2009	2010	Ecart 2009/2010
<b>SUPERFICIE : 2 345 410 KM<sup>2</sup></b>			
<b>DÉMOGRAPHIE</b>			
1. Population (en millions d'habitants)	67,2	69,2	+3,0%
2. Taux de croissance de la population (en %)	3	3	-
3. Densité (hab/km <sup>2</sup> )	29	30	+3,4%
<b>EVOLUTION DU P.I.B.</b>			
1. P.I.B. (à prix constant de 2000) (en millions de USD)	6 487,9	6 958,1	+7,2%
2. Taux de croissance du P.I.B. (en %)	2,8	7,2	+4,4%
3. P.I.B réel par habitant (en USD constant de 2000)	96,6	100,5	+4,1%
4. Taux de croissance du P.I.B. par habitant (en %)	-0,2	4,1	+4,3%
<b>INDICATEURS DE CONJONCTURE</b>			
1. Evolution des indices des prix à la consommation (déc.1993 = 100) (source I.R.E.S.)			
▪ Marchés de Kinshasa	437 681 110	505 748 000	+15,6%
▪ Magasins de Kinshasa	338 734 065	431 250 312	+27,3%
2. Indices d'activité (2005 = 100)			
▪ Production minière	142,3	179,8	+26,4%
▪ Production du ciment	104,4	112,4	+7,7%
▪ Production d'électricité	132,2	128,9	-2,5%
▪ Manutention dans les principaux ports	142,0	140,5	-1,1%
<b>MONNAIE</b>			
1. Masse monétaire (en millions de CDF)			
▪ Monnaie fiduciaire hors banque	381 486	489 268	+28,3%
▪ Monnaie scripturale	1 162 050	1 518 382	+30,7%
- Dépôts à vue en CDF	98 389	214 927	+118,4%
- Dépôts à terme en CDF	3 497	8 465	+142,1%
- Dépôts en devises	1 018 497	1 249 978	+22,7%
- Provisions pour importations	41 667	45 012	+8,0%
▪ Total stock monétaire	1 543 536	2 007 650	+30,1%
2. Taux de change (CDF/USD)			
▪ Cours du marché (décembre)	905	920	+1,7%
<b>FINANCES PUBLIQUES (EN MILLIONS DE CDF)</b>			
1. Recettes	1 683 015	2 311 267	+37,3%
2. Dépenses	1 623 970	2 126 751	+31,0%
3. Solde	59 045	184 516	+212,5%

Sources : Banque Centrale du Congo et Institut de Recherches Economiques et Sociales « I.R.E.S. »





## RELANCE DE L'ACTIVITÉ ET PERSPECTIVES

Depuis quelques années, l'économie congolaise enregistre un certain nombre de performances de croissance. Celles-ci restent toutefois en deçà des attentes, en considération des atouts dont dispose le pays. L'économie congolaise, il est vrai, n'a pas été épargnée par la crise économique internationale car elle est restée dépendante à l'égard de l'extérieur. Par ailleurs, en République Démocratique du Congo, le secteur informel représente encore plus de 80% de l'économie.

Cependant, la situation économique de la RDC s'est nettement améliorée en 2010.

Les principales matières premières ont retrouvé leurs cours d'avant la crise en même temps que la croissance dans les pays émergents a soutenu la reprise de l'activité dans le secteur minier.

Le tableau suivant présente l'évolution de l'indice global d'activités et des indices sectoriels en 2009 et 2010.

Les données de 2010 sont estimées. Le fléchissement de la croissance à l'échelle mondiale, dû essentiellement au chômage et au ralentissement de la consommation des ménages, pourrait cependant avoir affecté l'économie congolaise au cours du 4<sup>e</sup> trimestre 2010 ; l'indice d'activité de ce trimestre étant de 1,50 après 2,62 au trimestre précédent. Les données sur le secteur minier, toutefois, ne sont pas encore disponibles.

### Evolution de l'indice global et des indices sectoriels d'activités

Variations en %	Taux de croissance trimestriel	En cumul	Indices sectoriels				
			Mines et hydrocarbures	Manufacture	Construction	Energie	Autres
4 <sup>e</sup> trim. 2009	2,0	2,8	0,51	5,57	0,21	0,17	0,23
1 <sup>er</sup> trim. 2010	2,06	2,06	3,35	3,10	0,28	-1,97	0,10
2 <sup>e</sup> trim. 2010	2,20	4,30	3,70	2,20	3,94	-1,39	0,50
3 <sup>e</sup> trim. 2010	2,62	7,07	5,42	2,27	3,02	-1,15	0,64
4 <sup>e</sup> trim. 2010(I)	1,50	8,68	n.c	0,21	2,84	-1,65	0,66

Source : Banque Centrale du Congo

En dépit des prévisions de ralentissement de l'économie mondiale, la reprise de la croissance devrait se maintenir en 2011, selon les premières estimations.

(I) Calculé sur base des données provisoires

Ces perspectives reposent pour l'essentiel sur l'augmentation des volumes de la production minière exportée, le cuivre en particulier, mais aussi sur les effets d'entraînement dans les autres secteurs de production, à savoir les transports et communications, les services marchands ainsi que la production et la distribution de l'électricité et de l'eau.

Par ailleurs, le redémarrage des principaux autres secteurs clés de l'économie congolaise (agriculture, construction, industries manufacturières et alimentaires) et l'amélioration du climat des affaires devraient susciter un nouvel intérêt pour l'investissement en République Démocratique du Congo.

#### INFLATION, TAUX DE CHANGE CDF/USD ET PRIX INTÉRIEURS

L'inflation est un facteur important d'incertitude depuis plusieurs années pour l'investissement. Bien en dessous des niveaux records des années 2000 et 2001 avec respectivement 511,2% et 135,1%, l'inflation en rythme annuel a été maintenue en dessous du seuil de l'objectif du PEG II de 9,9% au 31 décembre 2010, s'établissant à 9,8%.

Au niveau des marchés et des magasins de Kinshasa, l'évolution des prix a été plus prononcée, avec un taux d'inflation de 26,86% dans les magasins et de 15,35% sur les marchés.

Le taux de change est resté globalement stable en 2010. La parité franc congolais - dollar américain sur le marché est passée de 905 CDF pour 1 USD fin 2009 à 920 CDF pour 1 USD en fin d'année 2010, soit une légère dépréciation du franc congolais de moins de 2% en 2010 contre 38% au 31 décembre 2009.

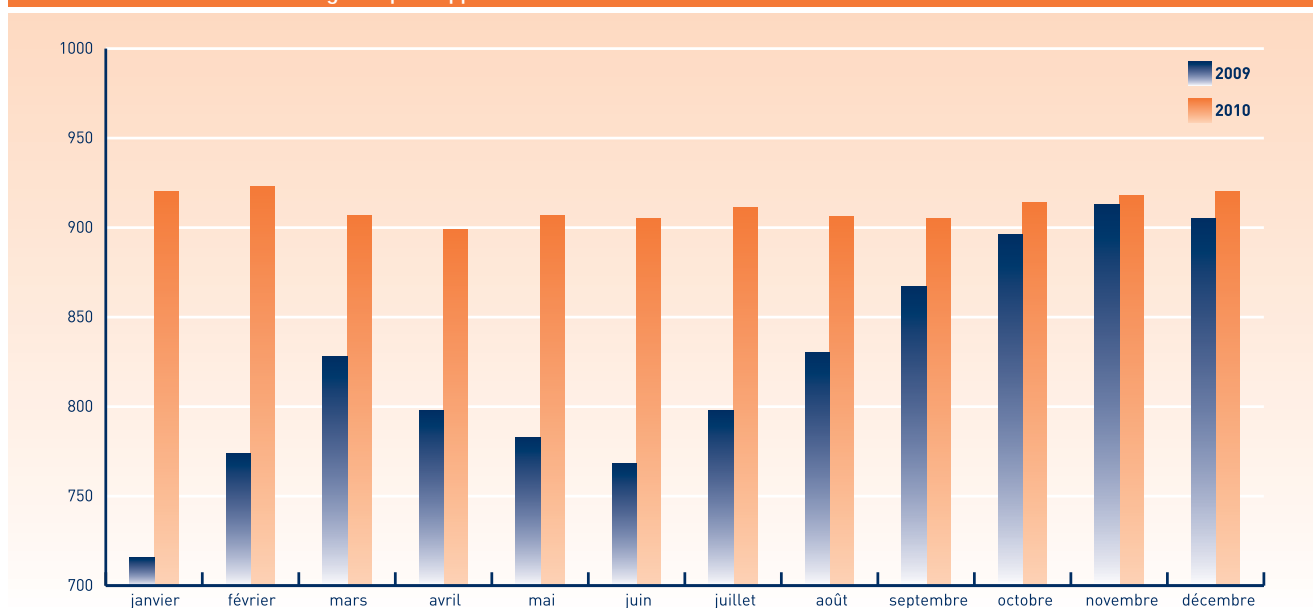
La politique budgétaire menée avec une rigueur beaucoup plus forte et la politique de stabilisation monétaire conduite par la Banque Centrale du Congo sont à l'origine de cette évolution positive.



Variation en pourcentage des indices des prix à la consommation - Taux cumulés(I)												
Années	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2000	17,5	24,0	34,6	37,9	69,7	114,0	144,0	180,8	238,1	298,6	363,1	511,2
2001	29,7	34,0	45,5	68,4	129,6	134,7	97,1	126,1	133,0	140,6	140,2	135,1
2002	3,8	4,6	2,6	2,4	3,1	5,7	6,6	7	8,2	11	16,2	15,8
2003	1,2	3,5	4,2	4,2	5,2	5,5	6,3	6,5	4,4	4,3	4,4	4,4
2004	0,4	4,7	1,4	2,5	2,6	2,7	3,3	3,9	6,1	7,8	8,0	9,0
2005	2,8	7,1	13,2	17	18,9	10,4	18,8	20,7	19,2	20	23	21,3
2006	0,6	1,2	1,2	2,4	2,9	5,0	6,2	6,8	8,2	11,3	18,2	18,2
2007	1,6	3,6	5,3	6,4	7,8	7,3	6,4	6,7	7,3	8,0	10	9,9
2008	1,4	2,6	3,6	5,8	10,2	15,3	19,3	20,6	21,1	21,6	23,3	27,6
2009	8,3	14,5	21,4	28,8	26,1	25,3	27,3	30,7	36,5	46,3	53,1	53,4
2010	3,2	4,2	4,2	4,4	4,6	4,5	4,6	4,8	5,7	6,7	7,9	9,8

Source : Banque Centrale du Congo

#### Evolution des cours du franc congolais par rapport au dollar sur le marché



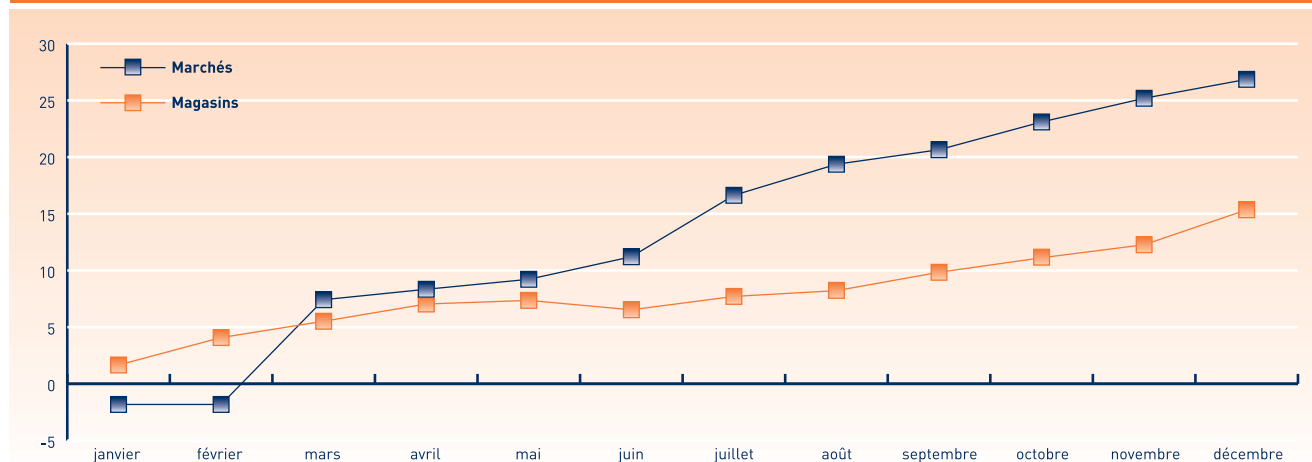
(I) Variations calculées par rapport au mois de décembre de l'année précédente.

L'ÉVOLUTION DES PRIX, DE JANVIER À DÉCEMBRE 2010, EST PRÉSENTÉE DANS LES TABLEAU ET GRAPHIQUE CI-APRÈS.

Evolution des prix au cours de l'année 2010		
	Marchés	Magasins
Janvier	1,66%	-1,82%
Février	4,08%	-1,82%
Mars	5,52%	7,42%
Avril	7,04%	8,34%
Mai	7,36%	9,22%
Juin	6,53%	11,21%
Juillet	7,71%	16,63%
Août	8,22%	19,37%
Septembre	9,84%	20,65%
Octobre	11,12%	23,10%
Novembre	12,27%	25,19%
Décembre	15,35%	26,86%

Source : I.R.E.S. Indices des prix de consommation à Kinshasa

Evolution de l'inflation cumulée sur les marchés et les magasins de Kinshasa en 2010



## LES FINANCES PUBLIQUES

### 1. Le budget de l'exercice 2010

La loi n°10/001 du 25 janvier 2010 portant budget de l'Etat pour l'exercice 2010 a été promulguée le 25 janvier 2010 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier de la même année. Les réalisations attendues tant en recettes qu'en dépenses étaient de l'ordre de CDF 5.607 milliards.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010, la situation financière provisoire du Trésor affiche un résultat positif soit un excédent de CDF 184,5 milliards provenant des recettes de CDF 2.311,2 milliards et des dépenses de CDF 2.126,7 milliards.

Comparées aux prévisions, le taux de réalisation des recettes atteint 41,2% contre un taux de réalisation des dépenses de 37,9%.

### 2. Le budget en devises de l'exercice 2010

Le solde cumulé provisoire du budget en devises du secteur public avec l'apport de la Facilité de protection contre les chocs exogènes (FPCE) et de la Facilité élargie de crédit (FEC) (\*) dégage un excédent de USD 358,8 millions au 31 décembre 2010.

Les recettes de l'exercice 2010 se sont élevées à USD 1.201,9 millions dont USD 73,8 millions au titre de FPCE/FEC ; les dépenses se sont élevées à USD 843,1 millions.

### 3. Le budget de l'exercice 2011

Le président de la République a promulgué le 3 janvier 2011 la loi des finances pour l'exercice 2011, établie en équilibre en recettes comme en dépenses, à CDF 6.748,3 milliards.

Les recettes courantes s'élèvent à CDF 3.068,3 milliards, les recettes exceptionnelles à CDF 218,2 milliards, les recettes extérieures à CDF 3.011,6 milliards tandis que les recettes propres aux provinces sont arrêtées à CDF 449,8 milliards.

(\*) La facilité élargie de crédit (FEC) du FMI a remplacé la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC) comme outil de soutien financier aux pays à faible revenu.

Ce budget, souligne le gouvernement, tient particulièrement compte de l'œuvre de la reconstruction nationale, des exigences de la décentralisation, de l'organisation des élections générales ainsi que du bon fonctionnement des institutions issues des élections de 2006.

#### 4. La masse monétaire

La masse monétaire au 31 décembre 2010 est en augmentation de 26% par rapport à l'année 2009, traduisant une sensible diminution du recours du Trésor au financement monétaire par rapport à l'année 2009 au cours de laquelle l'expansion de la masse monétaire avait atteint 48%.

Évaluée à 66% en 2009, la dollarisation de l'économie congolaise s'est stabilisée en 2010 avec un taux de 64%.

##### 4.1. Composantes (en millions de CDF)

	2006	2007	2008	2009	2010
Monnaie fiduciaire hors banque	189 463	233 253	304 568	381 486	489 268
Monnaie scripturale	254 688	425 164	736 808	1 162 050	1 518 382
<b>Total stock monétaire</b>	<b>444 151</b>	<b>658 417</b>	<b>1 041 376</b>	<b>1 543 536</b>	<b>2 007 650</b>

##### 4.2. Structure de la masse monétaire (en %)

	2009	2010
Monnaie scripturale	75,28	75,63
En monnaies étrangères	65,98	62,26
- Dépôts en devises	65,98	62,26
- Dépôts à terme	-	-
En monnaie nationale	6,60	11,13
- Dépôts à vue	6,37	10,71
- Dépôts à terme	0,23	0,42
Provisions pour importations	2,70	2,24
Circulation fiduciaire hors banques	24,72	24,37

Source : Banque Centrale du Congo



## L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

### Evolution des volumes de production dans les principaux secteurs

Source : Banque Centrale du Congo

	Cumul		Ecart 2009/2010	
	2009	2010	En volume	En %
<b>MINES, HYDROCARBURES ET ENERGIE</b>				
Cuivre (T)	309 181	497 537	188 356	60,9
Cobalt (T)	56 258	97 693	41 435	73,7
Zinc (T)	19 936	9 223	-10 713	-53,7
Diamant (1000c)	17 880	16 966	-914	-5,1
Dont - Production artisanale (1000 c)	16 872	16 847	-25	-0,2
- Production industrielle (1000 c)	1 009	119	-890	-88,2
Or brut (Kg)	220	178	-42	-19,1
Pétrole brut (1000 barils)	9 382	8 586	-796	-8,5
Production d'électricité (MWH)	7 665 180	7 453 953	-211 227	-2,8
<b>AGRICULTURE</b>				
Café (T)	9 070	10 763	1 693	18,7
Cacao (T)	14	81	67	478,6
Bois grumes (m <sup>3</sup> )	107 415	203 528	96 113	89,5
Bois sciés (m <sup>3</sup> )	40 538	24 951	-15 587	-38,5
Huile de palme	3 937	6 621	2 684	68
<b>INDUSTRIE DE TRANSFORMATION</b>				
Farine de Froment (T)	176 058	169 558	-6 499	-3,7
Boissons alcoolisées (1000 hl)	3 575 854	3 893 307	318 453	8,9
Boissons gazeuses (1000hl)	1 795 800	1 931 995	137 195	7,6
Production du ciment (T)	443 550	489 745	46 195	10,4
<b>MANUTENTION DANS LES PORTS (TM)</b>				
	2 622 097	2 667 849	21 814	+1,8

## Indices d'activité (2005=100)

Périodes	Production minière							Production du ciment	Production d'électricité	Manutention dans les ports
	Cuivre	Cobalt	Zinc	Diamant	Or brut	Pétrole brut	Indice moyen général			
2005	7,4	82,5	39,6	180,1	43	86,3	52,8	122,7	123,0	112,2
2006	27,4	154,1	88,4	148,1	4,9	84,4	63,7	122,2	118,3	117,4
2007	26,4	173,5	88,5	144,6	7,0	82,6	111,5	124,8	130,1	125,3
2008	94,2	425,4	40,5	107,2	2,9	78,3	131,4	96,8	129,3	136,2
2009	86,9	563,7	51,4	93,5	4,2	87,9	142,3	104,4	132,2	142,0
2010	146,5	1020,5	24,0	117,9	7,8	80,4	179,8	112,4	128,9	140,5

Source : Banque Centrale du Congo

## LA PRODUCTION MINIÈRE

Dans l'ensemble, l'activité minière s'est accrue de 56% selon les données disponibles à fin décembre 2010, par rapport à l'année 2009.

Hormis le zinc, le diamant, l'or et le pétrole dont les productions ont baissé, celles des autres principaux produits ont enregistré des augmentations de, respectivement, 60,9% pour le cuivre et 73,7% pour le cobalt suite à des niveaux des cours très élevés sur le marché international.

## Indices d'activité (2009=100)

Périodes	Production minière							Production du ciment	Production d'électricité	Manutention dans les ports
	Cuivre	Cobalt	Zinc	Diamant	Or brut	Pétrole brut	Indice moyen général			
2009	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
2010	160,9	173,7	47,0	94,9	80,9	91,5	156,4	110,4	97,2	100,8





Evolution annuelle de la production du cuivre (en tonnes)							
Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	18 995	26 389	99 121	96 391	335 066	309 181	497 537

Source : Banque Centrale du Congo

Evolution annuelle de la production de pétrole brut (en 000 de barils)							
Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	10 119	9 216	9 009	8 816	8 365	9 382	8 586

Source : Banque Centrale du Congo

## LE CIMENT

Suite principalement aux efforts entrepris par le premier producteur de ciment en République Démocratique du Congo (la Cimenterie de Lukala), après la réparation des machines et appareillages de production en partie détruits par de violentes intempéries en octobre 2008, la production de ciment congolais est en hausse ; elle est proche du pic de 2007 mais reste très largement en dessous des besoins du secteur de la construction en forte croissance.

Pour satisfaire sa demande, les autorités congolaises ont pris des mesures pour ouvrir le marché du ciment importé sur toute l'étendue du pays.

Evolution annuelle de la production de ciment (en tonnes)							
Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	416 624	521 368	519 233	530 196	411 212	443 550	489 745

Source : Banque Centrale du Congo

## LA PRODUCTION AGRO-INDUSTRIELLE

La contribution de l'agriculture dans la reprise de l'activité économique est positive mais reste faible.

La réhabilitation et la relance du secteur agricole restent suspendues à la mise en œuvre des projets appuyés par le gouvernement, la BAD et l'IDA.

Les zones identifiées se situent dans le bassin du fleuve Congo, les deux Kasai, le Katanga et dans les provinces de l'Équateur et de Kinshasa (le pool Malebo). Ces zones recèlent un potentiel agricole élevé, une forte densité de population et un accès important au marché.

### Le bois

Après une chute en 2009 due à l'environnement extérieur, la production de bois est en augmentation de 54,4% en 2010 grâce, notamment, à la demande internationale.

Evolution annuelle de la production de bois (en m <sup>3</sup> )							
Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	139 481	155 669	182 282	251 898	187 361	147 953	228 479

Source : Banque Centrale du Congo

### Le sucre

La production du sucre est en baisse de 6% en 2010 par rapport à 2009.

Evolution annuelle de la production du sucre (en tonnes)							
Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	73 600	78 306	85 458	76 722	71 868	84 452	79 069

Source : Cie Sucrière de Kwilu-Ngongo



## LES ACTIVITÉS PORTUAIRES

Les volumes de chargements et de déchargements dans les principaux ports de Kinshasa, Matadi et Boma n'ont progressé que de 2% environ en 2010 par rapport à l'année 2009.

L'ensablement du bief maritime et la vétusté de l'outil de manutention freinent le développement des ports de Matadi et de Boma.

## L'ACTIVITÉ BANCAIRE

La relance de l'activité économique a été marquée, dans l'ensemble, par la bonne tenue du secteur financier.

**Total des bilans, volume des dépôts et des crédits sont en croissance en 2010.**

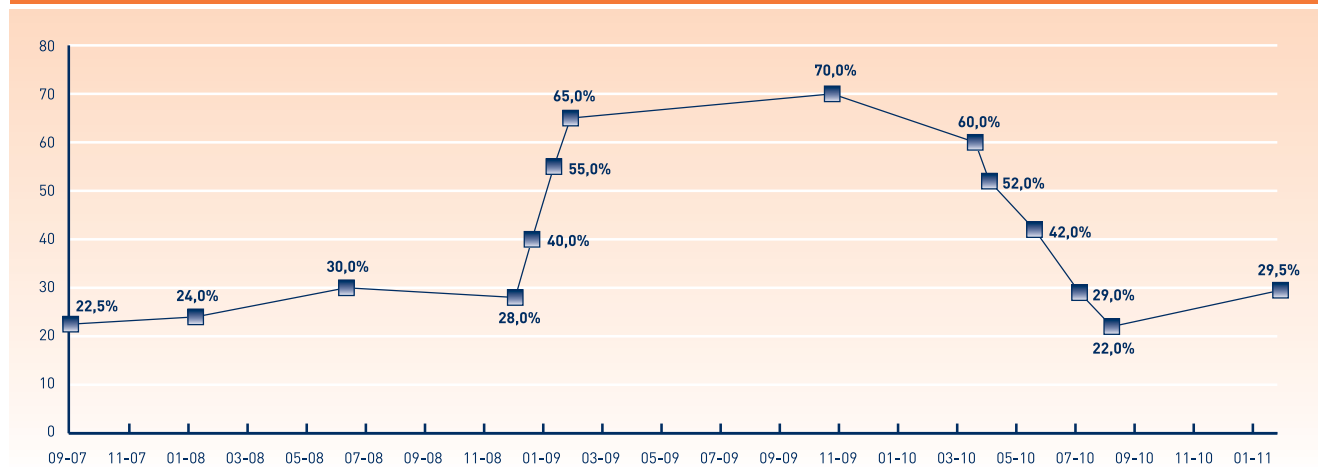
Dix huit banques sont actives au 31 décembre 2010 contre dix sept en 2009. Le potentiel économique de la RDC et le faible taux de bancarisation doivent continuer à attirer de nouveaux acteurs.

De fortes contraintes demeurent : l'environnement juridique, judiciaire et un système fiscal inadapté restent des freins à l'expansion de l'intermédiation bancaire faute de réformes indispensables.

## LA POLITIQUE MONÉTAIRE ET L'ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

Avec le recul de l'inflation, la Banque Centrale du Congo a ramené son taux directeur en 2010 successivement à 60% l'an le 24 mars, à 52% le 6 avril, à 42% le 20 mai, à 29% le 9 juillet et à 22% le 10 août.

Evolution du taux directeur en % l'an



Pour renverser les anticipations inflationnistes expliquées par des facteurs qui caractérisent la période de fin d'année, le taux directeur a été porté à 29,5% l'an en date du 28 janvier 2011.

Le coefficient de la réserve obligatoire, fixé à 7% depuis le 26 octobre 2009, n'a pas été modifié.



## EN MATIÈRE RÉGLEMENTAIRE

01.01.2010	En application de l'instruction n°14 de la Banque Centrale du Congo (Modification n°4 du 08.07.2009), le niveau du capital minimum des banques est fixé à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2010 à l'équivalent en francs congolais de USD 10 millions.
25.01.2010	La Banque Centrale du Congo diffuse les nouvelles instructions n°21 sur le gouvernement d'entreprise dans les établissements de crédit et n°22 sur les règles prudentielles en matière de gestion des risques.
15.04.2010	Aux termes de l'arrêté ministériel n°0173/CAB.MIN/MINES/01/2010 du 15 avril 2010, l'exportation des diamants bruts non désoxydés est interdite. Par arrêté ministériel n°0174/CAB.MIN/MINES/01/2010 du 15 avril 2010, le ministre des Mines modifie et complète l'arrêté ministériel n°193/CAB.MINES-HYDRO/01/2003 du 31 mai 2003 portant application et suivi du programme international du processus de Kimberley en République Démocratique du Congo.
27.04.2010	Promulgation de la nouvelle loi sur les marchés publics.
20.08.2010	Signature de l'ordonnance-loi n°10/001 du 20 août 2010 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée en République Démocratique du Congo par le président de la République (mise en application au 1 <sup>er</sup> janvier 2012).
09.09.2010	Signature du Protocole d'Accord entre la Cellule Nationale des Renseignements Financiers, « CENAREF » en sigle, service public créé aux termes de la loi n°04/016 du 19 juillet 2004 portant lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et l'Association Congolaise des Banques, « ACB » en sigle, association professionnelle des banques créée en vertu de la loi n°003/2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.
01.02.2011	La Banque Centrale du Congo diffuse la nouvelle instruction n°23 aux établissements de crédit relative à l'exercice de son pouvoir disciplinaire.
16.02.2011	Par décret n°011/03 du 21 février 2011 pris par le Premier ministre, le contrôle et le recouvrement des impôts, droits, taxes et autres redevances dus à l'Etat sans requête des régies financières sont interdits.